



Communiqué de presse

Information réglementée

Atenor invite ses actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2023

La Hulpe, le 5 octobre 2023 – 18h15 – heure belge)

Le conseil d'administration d'Atenor SA (la « **Société** ») invite les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire (l' « **AGE** ») qui se tiendra le 6 novembre 2023 à 11h00 (heure belge) au centre de conférence Dolce La Hulpe Brussels, chaussée de Bruxelles, 135 à B-1310 La Hulpe.

Les documents suivants sont disponibles sur le site internet de la Société

(<https://www.atenor.eu/fr/investisseurs/assemblees-generales/>) :

- la convocation, contenant notamment l'ordre du jour de l'AGE avec l'indication des sujets à traiter ainsi que les propositions de décision,
- le rapport du conseil d'administration relatif à une augmentation de capital par apport en numéraire avec droit de préférence légal pour les actionnaires existants, rédigé conformément à l'article 7:179 du Code des sociétés et des associations,
- le rapport du commissaire relatif à une augmentation de capital par apport en numéraire avec droit de préférence légal pour les actionnaires existants, rédigé conformément à l'article 7:179 du Code des sociétés et des associations,
- le formulaire de procuration, et
- le formulaire de vote par correspondance.

Les actionnaires participant à l'AGE sont invités à se présenter à partir de 10h15 (heure belge) en vue de remplir les formalités d'enregistrement. Les actionnaires peuvent également choisir de voter par procuration ou à l'avance par correspondance.

Les actionnaires pourront uniquement participer à l'AGE avec le nombre d'actions qu'ils détiennent à la date d'enregistrement, soit le lundi 23 octobre 2023 à vingt-quatre heures (heure belge), et pour lesquelles ils auront communiqué leur intention de participer à l'AGE, sans qu'il ne soit tenu compte du nombre d'actions qu'ils détiennent le jour même de l'AGE. Les actionnaires doivent faire connaître leur intention de participer à l'AGE au plus tard le mardi 31 octobre 2023.

Les actionnaires peuvent adresser, à la Société, toutes questions qui portent sur des points à l'ordre du jour de l'AGE soit par courrier adressé au siège ou soit par courriel à info@atenor.eu. Les questions écrites doivent parvenir à la Société au plus tard le mardi 31 octobre 2023.

Pour plus d'informations, contactez Stéphan Sonnevile SA, CEO